

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du MARDI 26 MAI 2015

A BACCARAT



Communauté de Communes
des Vallées du Cristal

PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze le vingt -six mai

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal étant réuni à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Christian GEX après convocation légale le 20 mai 2015

Toutes les communes sont représentées sauf les communes de Merviller, de Reherrey et de Veney

Nombre de membres présents : 26 présents

Excusés : Olivier LEGROS – Yvette COUDRAY – Olivier THIERY – Lorène LICHY – Fabrice STEIMER – Vèrène MARECHAL – Guillaume VANOT – Florent MARULAZ – Jean COUDRAY – Bernard MICLO – Laure VOURION – Véronique THIERY – Florence DUPAYS -

Absents : David BEGNENE – Jean Luc DEMANGE – Bernard BLAISE – René KRYZS – Christian TISSOUX -

Pouvoirs : Florence DUPAYS donne pouvoir à Gilles SAUMIER – Olivier LEGROS donne pouvoir à Rose Marie FALQUE

ORDRE DU JOUR

1 – Projet de territoire : définition de la stratégie de la CCVC

2 – Questions diverses

PREAMBULE

Christian GEX, Président présente aux élus, Sébastien GRODIDIER, nouveau Directeur Général des Services de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal en poste depuis le 18 mai 2015 et lui demande de présenter son parcours professionnel.

Sébastien GRODIDIER explique qu'il a exercé les fonctions de Directeur Général des Services, pendant 9 ans, de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère (9 000 habitants, 20 communes, située entre Nancy, Metz et Pont à Mousson).

Christian GEX, Président précise que dorénavant les convocations et les compte rendus des séances de chaque conseil communautaire seront adressés aux conseillers suppléants de façon à ce qu'ils soient informés en cas de remplacement d'un membre titulaire absent. Hors ce cas, les délégués suppléants peuvent assister aux séances sans voix délibérative.

Avant de laisser la parole à Madame FALQUE, Christian GEX, Président, demande aux membres présents l'autorisation de proposer un rapport complémentaire : *Autorisation donnée au Président pour signer le marché à procédure adaptée « Aménagement d'ateliers d'artistes dans l'ancien bâtiment des tailleries à Baccarat »*. Après accord des délégués

communautaires, le Président suggère de voter cette délibération avant la poursuite de la séance.

POLE BIJOU - BATIMENT TAILLERIE

Délibération 2015/39 – 1.1 Commande publique – Marchés publics

Autorisation donnée au Président pour signer le marché à procédure adaptée « Aménagement d'ateliers d'artistes dans l'ancien bâtiment des tailleries à Baccarat »

Christian GEX, rappelle que par délibération en date du 14/04/2015, le Conseil Communautaire a approuvé la réalisation de travaux d'aménagement dans le bâtiment des tailleries afin de permettre son occupation par des artisans ayant candidaté.

L'opération consiste à reconfigurer l'espace et ainsi proposer des cellules de tailles réduites plus adaptées à un usage artisanal.

Sur la base d'un montant d'opération de 200 000 € TTC (y compris les études) approuvé par le Conseil Communautaire, le maître d'œuvre, SQUARE ARCHITECTURE, a présenté un Dossier de Consultation des Entreprises composé de 5 lots :

Lot n° 1 Plâtrerie-Faux Plafond

Lot n°2 Menuiserie intérieures bois

Lot n°3 Plomberie Ventilation

Lot n° 4 Electricité

Lot n° 5 Peinture

Afin d'optimiser les délais administratifs et techniques et d'envisager une occupation rapide des locaux par les preneurs, il est proposé, sur avis de la Commission MAPA, d'autoriser le Président à procéder à l'attribution du marché.

Sur proposition du Président et entendu son rapport, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la passation et à l'attribution du marché sur avis de la Commission MAPA.

PROJET DE TERRITOIRE

Délibération 2015/40 – 8.4 Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

Projet de territoire : Définition de la stratégie territoriale de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal

Christian GEX passe la parole à Rose Marie FALQUE, Vice-présidente en charge de la définition du projet de territoire.

Elle précise que la Communauté de Communes a confié à M Gérard PELTRE, du cabinet VALOREN, l'élaboration du projet de développement des Vallées du Cristal. Ce projet est un enjeu fort car il doit identifier les actions à mener ces prochaines années et donner du sens à l'intervention de la Communauté de Communes et des communes.

Cette démarche engagée lors du précédent mandat par la réalisation d'un diagnostic territorial arrive à une étape majeure qui est celle de la validation définitive de la stratégie de développement.

M Gérard PELTRE intervient donc à ce conseil pour présenter la stratégie configurée en quatre enjeux de développement. Bien que discutée lors du précédent mandat, elle n'a jamais été approuvée par délibération du conseil. Ce jalon politique est pourtant indispensable pour tracer les lignes des futures actions de la Communauté de Communes et des Communes.

Ce point d'étape s'inscrit dans le cadre de réformes institutionnelles fortes et puissantes (Loi NOTRE, MAPTAM, ...) appuyées par une raréfaction continue des aides publiques, un élargissement de la péréquation horizontale au détriment des financements verticaux type DGF, une réforme des aides européennes et le déploiement des partenariat Public-Privé.

M PELTRE souligne les dynamiques que le projet politique doit préciser :

- La cohésion territoriale et sociale
- L'économie touristique et territoriale
- L'économie de l'innovation

Après présentation de la stratégie de développement, Madame FALQUE remercie M PELTRE et présente le rapport de la délibération soumise à la discussion et approbation du Conseil Communautaire.

Vu la délibération du 29 janvier 2013 actant le lancement d'une démarche de projet de territoire,

Considérant la décision n°08-2013 du Bureau communautaire en date du 11 juin 2013 chargeant le cabinet VALOREN de la réalisation du projet de territoire,

L'étude menée a permis de définir une stratégie dont trois enjeux ont été identifiés :

Enjeu 1 : miser sur une dynamique de cohésion et de rayonnement touristique pour stimuler l'attractivité du territoire et son positionnement optimal à l'échelle interterritoriale et inter régionale (renforcer le rayonnement de la ville centre de Baccarat ; valorisation touristique des patrimoines...)

Enjeu 2 : positionner le territoire en pôle d'innovation économique et territoire de destination pour les entrepreneurs (politique d'accueil et d'accompagnement individualisé des porteurs de projet ; gestion territorialisée des emplois et des compétences...)

Enjeu 3 : rechercher l'excellence résidentielle et territoriale pour accompagner les enjeux d'attractivité et de développement économique

(Développement des services au public, enfance et jeunesse ; réseau territorial de santé ; vie associative, sport et citoyenneté ; politique intégrée de la culture et des patrimoines ; gestion durable de l'espace, des paysages et de la biodiversité).

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Rose Marie FALQUE, Vice-Présidente en charge du Projet de territoire,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE**

- **D'adopter** la stratégie permettant d'élaborer les fiches actions et de contractualiser avec les partenaires institutionnels : Département, Région, Etat, Europe
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tout document relatif à ce dossier.

Les débats

Rose Marie FALQUE précise que la stratégie présentée fixe un cadre de développement pour un territoire dont les potentialités sont variées : l'économie, le tourisme, l'habitat, les services et les associations.

Christian GEX, Président, indique que les enjeux de développement ont été discutés en commission Projet de Territoire et présentés en bureau communautaire. Ils pourront être révisés dans le cadre d'une démarche d'évaluation de la performance des actions mise à en

œuvre pour y répondre. Il souligne que la stratégie est transversale et s'attache à intervenir dans des domaines concrets de la vie sociale, économique et culturelle du territoire.

Sa mise en œuvre n'est donc pas réservée à l'intervention de la Communauté de Communes dont le champ des compétences est limitativement énuméré dans son cadre statutaire approuvé par les communes membres.

De nombreuses actions pré-identifiées par M PELTRE relèvent de la sphère privée mais aussi communale ou d'autres institutions.

Il précise également que les priorités stratégiques sont structurantes mais vastes. Qu'à ce titre, le territoire « des Vallées et du Cristal » doit optimiser son organisation pour permettre de répondre avec efficacité aux enjeux

Il s'agit, dans un premier temps et dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes d'identifier les actions communautaires prioritaires.

Gérard PELTRE confirme que le projet de territoire n'est pas le projet des compétences de la Communauté de communes mais la stratégie pour le développement du territoire composé des communes et de la Communauté de Communes

Il doit être la ligne de conduite des politiques d'aménagement et de développement, le fil rouge du projet territorial.

Il évoque les compétences du pôle d'équilibre territorial dont le projet de territoire doit structurer tous les champs du développement. Pourtant, le PETR n'a pas toutes les compétences, puisqu'il n'a vocation qu'à mettre en œuvre uniquement ce qui lui a été délégué.

Sébastien GRODIDIER précise que pour la mise en œuvre du projet PETR, les EPCI adhérents peuvent lui confier des missions.

Gérard PELTRE approuve cette remarque. Les pôles d'équilibre territoriaux sont des syndicats mixtes auxquels des missions sont confiées.

Christian GEX précise qu'à ce jour par volonté politique aucune compétence n'a été transférée au syndicat mixte du Pays du Lunévillois. A ce jour, aucun transfert de compétences n'est obligatoire. Il est une instance de réflexion à l'échelle des intercommunalités. Le projet de territoire du Pays, « PETR », est donc un projet d'ensemble

et global sans cadre institutionnel normé. Particulièrement, il organise l'interrelation entre le rural et l'urbain afin que ces territoires ne soient plus dans une logique de rejet ou de confrontation mais plutôt de cohérence des politiques publiques.

Certains conseillers s'inquiètent du déploiement des structures supra-communales type PETR qui préfigurent la fragilisation des communes.

Gérard PELTRE précise que le projet de territoire peut être mis en œuvre grâce à des outils de mise en réseau ou de mutualisation entre communes et Communauté de Communes sans pour autant tout transférer à l'échelle communautaire.

Claude MARCHAL, conseiller communautaire réagit en démontrant que plus la Communauté de Communes obtient de compétences, moins la commune peut agir sur son développement territorial.

Gérard PELTRE indique cependant que les Communautés de Communes, seules, n'ont pas forcément les moyens techniques, financiers, ... pour tout exercer.

Christian GEX rappelle que ce sont les communes qui choisissent de conforter et de renforcer les compétences statutaires d'une Communauté de Communes (outre les compétences dites obligatoires). Par ailleurs, il préconise d'anticiper les évolutions législatives ou réglementaires qui imposeront bientôt ou peut être le transfert automatique de nouvelles compétences. Enfin, la réalisation du projet de territoire peut s'accompagner d'une progression des compétences de la CCVC selon une démarche concertée avec les communes.

Gérard PELTRE souligne que le projet de territoire doit permettre de définir « l'intérêt communautaire » des compétences.

En effet, cette définition distingue dans une compétence territoriale, les actions qui relèvent, par leur rayonnement, de la communauté de communes et celles qui relèvent des communes. Elle découle du projet politique et stratégique du territoire, elle en est la traduction technique et opérationnelle.

En conséquence, le projet de territoire détermine les projets mais aussi leur portage c'est à dire l'échelle (communale, syndicale ou intercommunale) et la nature (publique ou privée).

L'acteur privé peut donc être ciblé comme étant le portage le plus approprié pour réaliser une action.

Il précise que la prochaine étape est de construire le programme d'actions qui doit répondre aux enjeux du territoire.

Chaque fiche déclinera une action, sa temporalité et son échéancier de réalisation, son coût et son porteur (ou maîtrise d'ouvrage).

Avec ce programme, fil conducteur opérationnel, les Communes et la Communauté pourront redéfinir le pacte statutaire et proposer une nouvelle répartition des compétences sur le territoire. Il conviendra évidemment de vérifier que des capacités budgétaires suffisantes peuvent être mobilisées pour le réaliser. Le cas échéant, il s'agira d'arbitrer et de prioriser la mise en œuvre voire d'écarter certaines actions.

Christian GEX rappelle deux échéanciers structurants pour le territoire : le projet de territoire des Vallées du Cristal et le projet LEADER (qui préfigure le projet PETR).

Rose Marie FALQUE, intervient en précisant que les nouvelles gouvernances comme les établissements publics locaux (SPL) ou les SEM, pas encore expérimentées sur le territoire, et pour lesquelles le financement est mixte c'est-à-dire public/privé peuvent modifier notre manière d'appréhender la mise en œuvre des projets. L'avenir de notre territoire doit d'après Madame FALQUE, être dessiné ensemble. Il faut donc une volonté politique commune de faire.

Elle rappelle que le jeudi 28 mai 2015 à 17 heures est organisé avec l'association des Maires, au Centre de gestion, une importante réunion des assises des territoires sur les nouveaux modes de financement des projets qui associent partenaires publics et privés. Tous les conseillers sont invités à y participer.

Madame FALQUE propose à M le Président de présenter au vote des conseillers communautaires la stratégie de territoire et demande à Monsieur PELTRE de travailler plus vivement sur les fiches actions.

Claude MARCHAL souligne que les acteurs privés sont sensibles à un projet dès lors qu'ils en retirent un intérêt financier propre. Il doute de leur capacité à se mobiliser pour le territoire.

Christian GEX reprend la parole pour expliquer que le vote porte sur la validation de la stratégie du projet de territoire qui s'appuie sur trois enjeux qu'il rappelle.

Christian GEX, procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard PELTRE informe que pour la suite un programme d'actions composé de fiches va être élaboré.

Christian GEX clôt la séance en précisant que la commission « projet de territoire » va prendre le relais pour travailler sur le projet de territoire. Elle interrogera tous les acteurs et rapportera ses conclusions au bureau puis au conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30.